

ASSURANCES

Le bureau CAD BROKERS s'adapte à vos besoins afin de vous proposer une assurance qui vous permettra de gérer au mieux vos risques.

Nos courtiers prennent également soin d'améliorer les contrats selon les évolutions du marché.

Constamment en formation, nos courtiers sont sans cesse à l'affût du suivi et réactualisations des marchés.

INDÉPENDANTS **ET PERSONNEL**

Accident du travail personnel domestique

Pour tout le personnel (femme de ménage, baby-sitter, étudiant), qu'il soit déclaré ou pas, exerçant des tâches rémunérées au sein de votre ménage ou de votre entreprise, celui-ci doit être couvert par un contrat d'assurance. Le but est de couvrir tous les dommages pouvant être causés à un tiers, mais également en cas de dommage corporel aux travailleurs.

Pensions complémentaires

Engagement Individuel de Pension, assurances de groupe, pension libre complémentaire pour indépendant, épargne pension, assurance vie individuelle, épargne et placements,...

Nous nous engageons à vous aider à prendre votre avenir en main grâce aux meilleures conditions financières et fiscales.

Cela, en vous proposant des pensions complémentaires dans le cadre des 2ème, 3ème et 4ème piliers de la Sécurité Sociale visant à assurer votre pension, à savoir :

Le 1er pilier: L'État vous versera une pension en fonction de la carrière officiellement prestée, payée par les cotisations obligatoires.

Le 2ème pilier: Au cours de vos activités professionnelles, votre employeur, vous-même ou votre société auront versé des primes qui constitueront un complément de pension.

Le 3ème pilier: Le complément de pension versé par des primes individuelles, avec réductions fiscales.

Le 4ème pilier: Ce que vous aurez librement épargné.

Sachant que les 1er et 3ème piliers ne suffiront pas à vous assurer le train de vie que vous mènerez après votre carrière professionnelle, vous aurez tout intérêt à prendre vos dispositions pour y parvenir.